

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

Avril 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Lors de l'autoévaluation réalisée par le Collège puis de la visite d'évaluation effectuée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), le Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption était encore un collège privé : le Collège de l'Assomption. Le changement de statut est intervenu par la suite, en septembre 1998. La présente évaluation portera donc sur le Collège tel qu'il était avant cette date. Cette évaluation conserve toute sa pertinence parce que, indépendamment des changements intervenus, en particulier au chapitre de la gestion, le Collège a conservé le même emplacement et, pratiquement, les mêmes programmes et les mêmes professeurs.

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège de l'Assomption s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission, de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège de l'Assomption, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 27 février 1998. Un comité de spécialistes, présidé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 29 et 30 avril 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC et une cinquantaine d'élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. André Carrier, professeur de philosophie et coordonnateur du Comité des enseignants de philosophie, Cégep de Lévis-Lauzon; M. Bernard Demers, doyen des études de 1^{er} cycle, UQAR; M. Pierre Leduc, Boucherville. M. Jacques L'Écuyer, président, CEEC, dirigeait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe de 1^{re} année, regroupant, pour le 2^e cours de Français, des élèves des programmes de *Sciences humaines* et, principalement, de *Sciences de la nature*.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège de l'Assomption et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est offerte. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

Principales caractéristiques du collège et de la formation générale

Le Collège de l'Assomption, situé dans la ville du même nom, sise elle-même dans la région de Lanaudière, a été fondé en 1832. Privilégiant au départ les programmes préuniversitaires, le Collège a élargi son offre de formation au milieu des années quatre-vingt en proposant également des programmes techniques. Vers la même période, il commençait à ouvrir ses portes aux élèves adultes. Le Collège offre aussi le baccalauréat international depuis l'automne 1995. En septembre 1997, le Collège accueillait 880 élèves à l'enseignement ordinaire, dont environ 600 (68 %) au préuniversitaire. Il dispense six programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC), dont deux au secteur préuniversitaire⁵.

La «formation de la personne» constitue le premier objectif inscrit dans l'énoncé de mission du Collège de l'Assomption. Cette formation de la personne consiste à «doter chacun, des connaissances fondamentales et nécessaires à une solide formation intellectuelle, et de méthodes d'apprentissage le rendant apte à continuer pour son propre compte, dans une perspective d'éducation permanente, la formation reçue au Collège». Ce type de formation s'inscrit dans l'axe de la formation générale proposée par le renouveau de l'enseignement collégial.

La grille de cours de la formation générale s'est conformée, à une exception près – le cours, propre au programme, destiné aux élèves ayant échoué au premier cours de Français –, à celle suggérée par le Ministère. Par ailleurs, les cours de la formation générale propre n'ont pu être organisés pour des groupes homogènes que dans quelques cas à cause, explique le rapport d'autoévaluation, du faible effectif étudiant et des ressources limitées du Collège. Enfin, les cours de la formation générale complémentaire sont offerts dans les cinq domaines possibles. Les cours de la formation générale ont été offerts par dix-sept enseignants équivalents temps complet (ETC) au trimestre d'automne 1996 et par dix-huit enseignants ETC au trimestre d'hiver 1997. Ces cours ont été suivis, respectivement, par 730 et 690 élèves.

5. Le Collège de l'Assomption œuvre également au niveau de l'enseignement secondaire.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le comité d'autoévaluation se composait de six membres : le coordonnateur de l'enseignement régulier, les responsables des coordinations d'Anglais, d'Éducation physique, de Français et de Philosophie, l'aide pédagogique individuel (API) et conseiller en formation professionnelle.

Tous les plans de cours de la formation générale de l'année 1996-1997 ont été analysés. Les professeurs donnant ces cours ont été mis à contribution pour cette opération : ils ont rempli des questionnaires puis ont été invités à livrer leurs commentaires, individuellement ou en coordination, sur les sections du rapport les concernant puis sur la version préliminaire du rapport. Les élèves, pour leur part, ont eu à remplir un questionnaire en deux volets : les cours de la formation générale commune et propre, puis ceux de la formation générale complémentaire. Deux groupes d'élèves ont rempli ce questionnaire : ceux du préuniversitaire et ceux du technique. Au total, sur une possibilité d'environ 300 répondants, 222 ont rempli le questionnaire, soit un taux de réponse de 74 %.

Le rapport d'autoévaluation fournit beaucoup de données intéressantes, grâce, notamment, à des annexes substantielles. Toutefois, le rapport est affecté par un certain manque de rigueur dans l'exposé et la structure. Par ailleurs, le contexte particulier de la perspective du changement de statut du Collège a entraîné une implication de la Direction moins importante que lors des évaluations précédentes. Cela se traduit, en particulier, au chapitre des actions envisagées : souvent, leur libellé est peu précis et les responsables de leur mise en application sont insuffisamment identifiés. Par ailleurs, il est dommage que ce ne soit pas tous les professeurs qui aient lu le rapport et livré leurs commentaires.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Le Collège s'est donné, dans son énoncé de mission, un projet éducatif «qui tend au développement équilibré de toutes les composantes de [la] personnalité [de l'élève] : physique et intellectuelle, affective et morale, religieuse et sociale.» Le Collège diffuse peu cet énoncé de mission, car il considère qu'il aurait besoin d'une mise à jour sur un certain nombre d'aspects. Entre autres, cet énoncé est conçu en fonction des deux niveaux d'enseignement, secondaire et collégial, couverts par le Collège. De plus, il n'a pas été traduit dans une politique ou dans un règlement d'application. Aussi, est-il peu connu des professeurs.

Il est rare que le Collège puisse constituer des groupes homogènes pour l'offre des cours de la formation générale propre, comme il l'a fait au trimestre d'hiver 1998 avec les d'élèves du programme de *Techniques d'éducation en services de garde* pour un cours d'Anglais. Habituellement, c'est par le choix des textes et des sujets des travaux que les professeurs favorisent l'atteinte des objectifs des cours de formation générale propre. Les enseignants, d'Anglais et de Philosophie surtout, s'efforcent d'inscrire les travaux des élèves dans le prolongement de leurs programmes respectifs. En Anglais, par exemple, les élèves du préuniversitaire ont dû réaliser des projets de recherche propres à leur domaine et ceux de *Techniques juridiques* «pouvaient choisir de reconstituer un procès important». De la même manière, en Philosophie, «l'étude des problèmes d'éthique en lien avec le domaine d'étude de l'élève est obligatoire». Toutefois, des efforts restent à accomplir pour l'atteinte des objectifs des cours de la formation générale propre. Les professeurs le reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes. Par exemple, on apprend dans le rapport que la coordination d'Anglais «manifeste

le souhait que la Direction forme des groupes homogènes dans les cours propres au programme ou, à tout le moins, procède à des regroupements de certains programmes techniques». La Commission *suggère* au Collège de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de permettre aux professeurs d'offrir des cours de formation générale propre qui fassent vraiment le pont entre la formation générale et la formation spécifique.

Quant aux cours de la formation générale complémentaire, le Collège a réussi, malgré son faible effectif étudiant, à en offrir dans les cinq domaines définis par le Ministère. En général, ces cours s'inscrivent bien dans une perspective de formation générale. Plusieurs ont été formulés en termes d'objectifs et standards, les autres sont en voie de l'être.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques couramment utilisées, notamment dans les cours de la formation générale commune, sont des méthodes éprouvées. Une large place est accordée aux exposés magistraux, aux lectures, aux dissertations. Sont également couramment utilisées : les discussions en Philosophie, les analyses de textes en français et les présentations orales par les élèves en Anglais. Dans le cas des cours de la formation générale propre, les professeurs s'efforcent de choisir des exemples, des textes et des thèmes de travaux qui se rapportent aux domaines d'étude respectifs des élèves. Des méthodes moins courantes sont utilisées dans quelques cours, entre autres : la pratique d'un sport intercollégial qui peut compter pour 100 % de la note finale dans le cas de deux cours d'éducation physique; la réalisation de 25 heures de bénévolat extra muros dans le cadre d'un cours complémentaire (*Le voyage intérieur : expérience personnelle du sacré* 305-KTG/KTP). Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont appréciées par les élèves : dans le questionnaire, environ 75 % des répondants les ont jugées bien adaptées ou très bien adaptées aux cours.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

La Commission a noté que, dans le questionnaire, la grande majorité des élèves se sont dits en accord ou très en accord avec l'affirmation selon laquelle les travaux demandés et les examens étaient en lien avec les objectifs des cours. Elle a également noté, toujours dans le questionnaire, que la plupart des élèves se sont déclarés en accord ou très en accord avec les affirmations selon lesquelles les critères de correction des travaux et examens étaient clairs et définis d'avance. Enfin, les informations obtenues lors de la visite d'évaluation ont permis à la Commission de constater que les professeurs s'efforçaient de se concerter pour répartir

la charge de travail demandée aux élèves. Toutefois, un effort reste à faire, en Français particulièrement, en ce qui concerne l'équivalence des évaluations.

L'évaluation des apprentissages

Les tableaux des évaluations dans les cours de la formation générale et de leur relation avec les objectifs, annexés au rapport d'autoévaluation, révèlent un certain nombre de cas de non respect de règles de la PIEA en matière d'évaluation des apprentissages. À quelques reprises, l'évaluation finale compte pour moins de 40 %, malgré l'article 3.1.7 de la PIEA. On observe également, dans quelques cours donnés par plus d'un enseignant, quelques variations – portant sur le type d'évaluation ou sa pondération – dans l'évaluation finale retenue pour un même cours donné par plus d'un professeur. Cela n'est pas étonnant, puisque la vérification des plans de cours par les coordonnateurs des disciplines s'effectue sur une base volontaire et qu'il n'existe pas de grille officielle d'évaluation des plans de cours.

Par ailleurs, selon les informations fournies dans le rapport d'autoévaluation, la participation à un sport intercollégial compte pour 100 % de la note finale dans le cas des cours d'Éducation physique 109-104 et 109-105. Comment la seule pratique d'un sport par un élève permet-elle de juger de l'atteinte par cet élève de tous les objectifs poursuivis par ces cours⁶?

La Commission a examiné plus attentivement le matériel pédagogique annexé au rapport d'autoévaluation pour quatre cours de formation générale commune : en Anglais langue seconde (*Ensemble transitoire*, 604-104), en Français (*Littérature et imaginaire*, 601-102), en Philosophie (*L'être humain*, 304-102) et en Éducation physique (*Santé et activité physique*, 109-103). Le plan de cours établi pour le premier s'avère complet et suffisamment détaillé. Pour *Littérature et imaginaire*, le plan de cours, dans l'ensemble, contient la plupart des informations nécessaires. Les grilles de correction sont détaillées et décrivent bien les critères d'évaluation et leur pondération. Le plan de cours pour *L'être humain* est tout à fait adéquat. Les consignes pour les travaux et examens sont claires et les grilles d'évaluation, très précises.

Le plan de cours pour *Santé et activité physique* est assez complet; il ne démontre toutefois pas clairement le lien entre les objectifs visés et les modes d'évaluation retenus. Le 1^{er} objectif est évalué adéquatement; le 2^e objectif est partiellement évalué, en raison d'une confusion entre les termes «condition physique» et «activité physique» et, également, de la disponibilité

6. Depuis le changement de statut du Collège, tous les élèves sont inscrits à des cours réguliers d'Éducation physique.

restreinte des plateaux sportifs qui doivent être partagés avec les élèves du secondaire; quant au 3^e objectif, son évaluation est incomplète car seules les capacités physiques sont considérées dans le choix d'activités effectué par l'élève. Enfin, l'examen de synthèse évalue surtout l'atteinte des 1^{er} et 4^e objectifs.

La Commission recommande au Collège de l'Assomption de voir au respect des règles de sa PIEA, notamment en ce qui concerne : 1- l'évaluation de tous les objectifs visés par les cours et l'utilisation des critères de performance correspondants; 2- la pondération et l'équivalence des évaluations.

Les épreuves synthèses de programmes

Une épreuve synthèse a été administrée dans chaque programme en 1997. Les travaux en ce domaine ont surtout porté, jusqu'à présent, sur l'intégration des objectifs des cours de la formation spécifique. Au trimestre d'automne 1995, les coordinations d'Anglais, de Français et de Philosophie s'étaient concertées sur des compétences essentielles à évaluer lors des épreuves synthèses. Il s'agissait, respectivement, d'utiliser «des textes en langue anglaise», d'appliquer «la politique de français à l'intérieur de chaque épreuve synthèse» et de «tenir compte de la capacité de raisonnement et de l'argumentation des élèves». Les travaux n'ont guère progressé ensuite, si ce n'est quelques discussions informelles. La Commission *suggère* au Collège d'entreprendre les actions nécessaires pour la prise en compte de la formation générale dans les épreuves synthèses, ainsi qu'il en a exprimé l'intention.

* * *

Des acquis certains sont à mettre au crédit du Collège pour l'implantation du renouveau de l'enseignement collégial au chapitre de la composante de formation générale des programmes d'études. Des efforts sont accomplis, par le choix des exemples et des sujets des travaux, pour adapter, aux domaines d'études des élèves, les cours propres. Des cours complémentaires sont dispensés dans les cinq domaines définis par le Ministère. Une épreuve, intégrant la composante de formation spécifique a été mise au point et administrée dans chaque programme.

Par ailleurs, les méthodes pédagogiques sont appréciées des élèves; les travaux demandés et les examens s'inscrivent dans le prolongement des objectifs des cours; les critères de correction des travaux et examens s'avèrent clairs et définis d'avance.

La Commission recommande cependant au Collège de voir au respect des règles de sa PIEA, notamment en ce qui concerne l'évaluation de tous les objectifs visés par les cours, ainsi que la pondération et l'équivalence des évaluations. De plus, la Commission suggère au Collège d'accentuer ses efforts pour offrir des cours de formation générale propre qui fassent vraiment le pont entre la formation générale et la formation spécifique. Elle lui suggère aussi d'entreprendre les actions nécessaires pour la prise en compte de la formation générale dans les épreuves synthèses.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Les enseignants et la Direction du collégial ont réalisé des efforts particuliers en matière d'activités de perfectionnement, au cours des dernières années, pour soutenir l'implantation de la formation générale. Des conférences ont été organisées au Collège sur l'approche par objectifs et standards, et sur l'implantation de la formation générale. Plusieurs des enseignants des cours de la formation générale commune et propre ont profité de ces activités. Ils ont pu se prévaloir également d'un certain nombre d'activités de perfectionnement, relatives à la pédagogie ou à la discipline enseignée, à l'extérieur de la région assez souvent, voire du Québec dans quelques cas. Le Collège dispose d'une *Politique de perfectionnement*. Il dispose également d'une *Politique de libération de tâches*. Quelques enseignants, de philosophie et d'anglais notamment, ont pu en bénéficier, pour la préparation de matériel pédagogique par exemple.

La Commission a noté que les professeurs rencontrés, tout en reconnaissant les efforts accomplis par le Collège en matière de perfectionnement dans un contexte de ressources limitées, désiraient pouvoir participer davantage au choix des activités de perfectionnement. Elle a également constaté que les professeurs regrettaient de ne pouvoir obtenir davantage de dégagements. Par ailleurs, le Collège reconnaît dans son rapport la situation difficile que peuvent vivre les chargés de cours, qui «ont peu accès au perfectionnement» et peuvent se sentir «exclus des enjeux majeurs». La Commission *suggère* au Collège de se doter, ainsi qu'il l'envisage, d'un plan de perfectionnement «qui réponde aux besoins actuels et futurs» des enseignants, chargés de cours y compris.

Le rapport du Collège identifiait un certain nombre de lacunes en fait de ressources matérielles. Pour l'ensemble de la formation générale, les principales se rapportaient aux services audiovisuels et, surtout, à la bibliothèque et à l'équipement informatique. Ce constat était d'ailleurs confirmé par les réponses des élèves aux questions correspondantes du questionnaire. Entre autres, les élèves avaient estimé, pour 38 % d'entre eux, que les ouvrages recommandés par les professeurs n'étaient pas en nombre suffisant. Ils avaient répondu, en outre, pour 43 % d'entre eux, qu'il n'y avait pas assez d'ordinateurs dans les cours en nécessitant l'utilisation. La Commission, pour sa part, s'est fait confirmer l'existence de ces lacunes mais elle a également appris que des améliorations récentes avaient été apportées au chapitre de la bibliothèque et de l'équipement informatique. La Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures nécessaires pour fournir aux professeurs et aux élèves les ressources qui leur manquent encore.

La gestion

Au Collège de l'Assomption, la section de l'enseignement collégial était placée sous la responsabilité du directeur du collégial. Celui-ci était secondé par le coordonnateur de l'enseignement. Un conseiller pédagogique, dont le poste était à combler lors de l'évaluation, complétait l'équipe de direction. Les coordinations de discipline tenaient lieu de départements. Les professeurs qui en étaient les coordonnateurs étaient des volontaires, ne bénéficiant ni d'allègement de tâche ni de prime salariale. Il existait également des coordinations de programme; elles fonctionnaient selon les mêmes modalités que les précédentes. L'efficacité de ces deux types de coordination reposait sur la bonne volonté et les disponibilités des coordonnateurs.

Ces structures administratives présentaient des faiblesses. Par ailleurs, le contexte particulier du changement de statut du Collège et son lot d'incertitudes quant à l'avenir a entraîné un certain flottement dans la gestion de plusieurs dossiers. Entre autres dossiers, celui de la composante de formation générale en a été touché et cela s'est traduit par un manque de vision d'ensemble, par le caractère ténu de la concertation interdisciplinaire et à l'intérieur des programmes.

La Commission recommande à la Direction du Collège d'assumer le leadership pédagogique nécessaire pour que les diverses instances concernées parviennent à une vision claire et partagée du rôle et des objectifs de la formation générale.

Dans la conclusion générale de son rapport d'autoévaluation, le Collège se montre fort conscient de ses faiblesses en matière de gestion. Il en a fait la matière des principaux points faibles qu'il met en évidence, et de deux de ses trois priorités d'action. La première de ces priorités consiste à «s'assurer la collaboration d'un conseiller pédagogique qui viendra épauler la Direction dans sa tâche». La deuxième priorité vise à «donner aux départements les moyens de réfléchir sur leur agir pédagogique et de se concerter sur une base quotidienne». Pour la Commission, il est indispensable que le Collège donne suite à ces projets, car elle considère que le principal point faible du dossier se situe au niveau de la gestion.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite obtenus dans les cours de la formation générale commune et propre, ainsi que dans les activités de mise à niveau, sont généralement supérieurs à ceux obtenus dans l'ensemble des collèges. Par exemple, pour les trois cours de Français de la formation générale commune, les taux étaient, au trimestre d'automne 1996, de 86 %, 77 % et 97 % au lieu de 70 %, 68 % et 85 % pour le réseau. Ces résultats sont d'autant plus intéressants que la moyenne générale au secondaire des élèves inscrits au Collège de l'Assomption est habituellement inférieure à la moyenne calculée pour le réseau.

À l'épreuve ministérielle de Français, les élèves du Collège se distinguent habituellement par des résultats égaux ou supérieurs à la moyenne réseau. C'est ainsi que leurs taux de réussite ont été, respectivement, de 88,1 %, 90,4 % et 87,6 % au lieu de 81,7 %, 83,6 % et 87,1 % pour le réseau en février 1996, décembre 1996 et décembre 1997.

Les taux de diplomation au terme de la durée prévue, pour la cohorte de 1994, sont comparables ou supérieurs aux taux moyens calculés pour le réseau. Par exemple, dans le cas des programmes de *Sciences humaines*, de *Sciences de la nature* et de *Techniques administratives*, ces taux ont été respectivement de 56 % (23 % pour le réseau), 53 % (36 %) et 17 % (19 %)⁷. Les résultats obtenus dans les cours de la formation générale ne semblent pas avoir eu beaucoup d'effet sur la diplomation. En *Sciences de la nature*, aucun élève n'a enregistré d'échecs uniquement en formation générale et un pourcentage important, 59 %, ont enregistré des échecs uniquement en formation spécifique. En *Sciences humaines*, une proportion relativement faible d'élèves n'ont enregistré des échecs qu'en formation générale (14 %) ou qu'en formation spécifique (18 %). Dans les autres programmes, les résultats sont peu significatifs étant donné les faibles effectifs étudiants en cause. En *Techniques d'éducation en services de garde*, notamment, 16 % des élèves n'ont enregistré des échecs qu'en formation générale, mais il ne s'agit que de deux élèves sur treize. La Commission a pris bonne note de l'intention du Collège d'analyser de plus près les cheminements de ses élèves et de se doter des outils statistiques appropriés.

L'encadrement des élèves

Le Collège s'est doté de plusieurs mesures destinées à favoriser la persévérance et la réussite des élèves. Les unes sont appliquées à l'échelle du Collège; des exemples en sont donnés ci-après. Les parents des élèves de 1^{re} année sont invités à deux rencontres, en début d'année puis peu après l'envoi des bulletins de mi-session, afin qu'ils soient en mesure d'offrir «un support familial éclairé aux élèves». La politique des absences, prévue par la PIEA, constitue une deuxième mesure intéressante. En vertu de cette politique, un élève qui «dépassé le seuil maximal d'absences se retrouve en état d'échec». Il peut toutefois rencontrer un aide pédagogique individuel et, dans certains cas, être réintégré dans le cours en question. Cette mesure permet «un repérage des cas problèmes» et une discussion sur leurs causes.

D'autres mesures de soutien sont propres aux disciplines. En Philosophie, les professeurs appliquent, dans les trois cours, la même démarche intellectuelle, donnant une large place à

7. Dans le cas de *Techniques administratives*, les statistiques se rapportent à la cohorte de 1993.

la dissertation, et veillent à assurer «des niveaux de complexité supérieurs» d'un cours à l'autre. De plus, ils s'efforcent de développer des habitudes de travail régulier chez leurs élèves. En Français, les services du Centre d'aide et de ressources en grammaire et en orthographe (CARGO), dont bénéficient les élèves inscrits au cours de mise à niveau, et la correction des dissertations au moyen des critères ministériels contribuent à expliquer les taux intéressants. En anglais, les mesures d'encadrement des élèves faibles mises au point par le Collège, dont le Student Tutor English Program (STEP), seraient à l'origine d'une bonne partie des résultats.

Le souci particulier de la réussite des élèves qui anime les enseignants et l'encadrement de qualité qui est offert aux élèves par le Collège comptent parmi les points forts du dossier.

Le Collège n'a pu réaliser une démonstration exhaustive de l'efficacité de ses divers services de conseil, de soutien et de suivi car il «ne tient pas de statistiques qui lui permettent de retracer le cheminement d'un élève et de faire une corrélation avec les taux de réussite». Néanmoins, il a pu réunir quelques éléments de réponse. D'après les données rassemblées par le professeur responsable du Student Tutor English Program, sur les dix-sept élèves inscrits à la fois au cours d'anglais *Ensemble transitoire* (604-104) et au Student Tutor English Program au trimestre d'automne 1996, quatorze ont réussi le cours 601-104. Par ailleurs, il ressort du questionnaire administré aux élèves que : de 75 % à 98 % des répondants connaissent l'existence du Centre d'aide en grammaire et orthographe, du Student Tutor English Program, du Service d'information scolaire et du Service d'API; de 75 % à 89 % des élèves ayant eu recours à ces services ont considéré que ceux-ci les avaient «généralement aidés».

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège de l'Assomption est de qualité.

Les méthodes pédagogiques retenues s'avèrent, globalement, adéquates. Les travaux et les examens s'inscrivent bien, en général, dans l'axe des objectifs des cours; les critères de correction utilisés sont clairs et définis à l'avance. Les élèves bénéficient de mesures d'encadrement et de soutien de qualité. Les enseignants sont animés par un souci réel de la réussite de leurs élèves. Tout cela se traduit, entre autres résultats, par de bons taux de réussite et de diplomation.

La Commission recommande cependant au Collège de voir au respect des règles de sa PIEA, notamment en ce qui concerne : 1- l'évaluation de tous les objectifs visés par les cours et l'utilisation des critères de performance correspondants; 2- la pondération et l'équivalence des évaluations. Elle recommande également à la Direction du Collège d'assumer le leadership pédagogique nécessaire pour que les diverses instances concernées parviennent à une vision claire et partagée du rôle et des objectifs de la formation générale.

Par ailleurs, la Commission suggère au Collège de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de permettre aux professeurs d'offrir des cours de formation générale propre qui fassent vraiment le pont entre la formation générale et la formation spécifique; d'entreprendre les actions nécessaires pour la prise en compte de la formation générale dans les épreuves synthèses; de se doter d'un plan de perfectionnement «qui réponde aux besoins actuels et futurs» des enseignants, chargés de cours y compris; de prendre les mesures nécessaires pour fournir aux professeurs et aux élèves les ressources qui leur sont utiles.

Les suites de l'évaluation

Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire d'évaluation, le Cégep a écrit à la Commission pour lui demander d'apporter quelques précisions et nuances au rapport, et pour l'informer des principaux changements entraînés par son changement de statut. Il a également expliqué qu'il avait trouvé «positive et constructive» l'analyse de la Commission. Par ailleurs, il lui a annoncé que «tous les points de ses recommandations et suggestions» avaient été incorporés dans le plan de travail de la Direction des études de 1998-1999 et, en particulier, que plusieurs mesures avaient été réalisées ou prévues.

Principaux changements entraînés par le nouveau statut :

«la structure départementale est maintenant en vigueur. Les chargés de cours sont, pour la plupart, devenus des enseignants réguliers à temps plein ou à temps partiel et, à ce titre, participent à la vie départementale et assurent une disponibilité à leur bureau entre leurs cours. Tous les enseignants sont encadrés, tant par le nouveau coordonnateur à la vie pédagogique que par leur département. Leur tâche est régie clairement par la convention collective en vigueur».

Mesures réalisées ou prévues suite aux recommandations :

- l'élaboration d'une grille d'analyse des plans de cours est prévue pour l'an prochain;
- «la conseillère pédagogique offrira diverses activités de perfectionnement portant notamment sur la mesure et l'évaluation»;
- au trimestre d'hiver 1999, un comité de révision de la PIEA sera à l'œuvre.

Mesures réalisées ou prévues suite aux suggestions :

- des comités de programme seront créés au trimestre d'hiver 1999;
- cours propre :
 - . Philosophie : depuis l'hiver 1999, le cours est donné en quatre versions correspondant à quatre familles de programmes; les plans de cours sont spécialement adaptés à chacune de ces familles par le choix des thèmes d'étude;
 - . Français, Anglais : des efforts dans le même sens sont accomplis.
- un comité de perfectionnement a été mis sur pied et la rédaction d'une politique de perfectionnement a été entreprise;

- la bibliothèque sera déménagée dans un local plus grand, avec petites salles d'études et de travaux d'équipe, et avec ordinateurs branchés à Internet;
- deux laboratoires informatisés sont en cours d'installation;
- un dégrèvement de tâche d'une journée / semaine a été accordé au trimestre d'hiver 1999 pour initier les professeurs à l'utilisation des nouveaux équipements informatisés.

La Commission a pris bonne note de ces mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la composante de formation générale dans les programmes de DEC offerts par le Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption. Elle s'attend à ce qu'il lui envoie, en temps opportun, un rapport sur les suites qu'il aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président